

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET**

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGE, Maire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le 14 OCT 2025
ID : 031-21310820-20250924-DEL22025094-DE

Objet : RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Délibération n° 2025.09.24.094

Rapporteur : Michel ROUGE

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal le 27 mai 2020, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions suivantes :

- **Elaboration d'un bilan patrimonial et énergétique : contrat avec la SPL Europolia**

Dans un souci de valoriser le patrimoine communal immobilier, et qu'il est nécessaire de définir une stratégie d'entretien et de rénovation du patrimoine immobilier et de maîtriser la consommation énergétique, un contrat a été signé avec la SPL EUROPOLIA.

La mission confiée à Europolia va permettre d'obtenir une vision globale du patrimoine de façon à adopter une stratégie cohérente avec les exigences imposées par le décret tertiaire.

Cette mission évaluée à un montant de 25 650 € HT conduira à définir un programme pluriannuel des investissements permettant de prioriser un périmètre d'intervention, de phaser dans le temps en y associant les subventions et les financements mobilisables.

- **Demande de subvention auprès de la préfecture de la Haute-Garonne : surélévation et renforcement de la clôture du groupe scolaire Jean Rostand**

Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne afin d'aider à la surélévation et au renforcement de la clôture du groupe scolaire Jean Rostand.

La demande de subvention porte sur un montant de 12 499.97 € euros, pour un budget prévisionnel de 24 999.94 euros HT.

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT (€ HT)	FINANCEMENT	%	MONTANT (€ HT)
Rehaussement et renforcement de la clôture du groupe scolaire Jean Rostand	24 999.94 €	Préfecture Haute-Garonne	50%	12 499.97 €
		VILLE DE LAUNAGUET (Autofinancement)	50%	12 499.97€
TOTAL OPERATION	24 999.94 €	TOTAL OPERATION	100,00%	24 999.94 €

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Absents excusés Représentés : 5
Absent : 1

Date convocation :
18 septembre 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication et notification

Étaient présents (es) : Michel ROUGE, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Anne-Marie AGUADO, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.

Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Bernard BARBASTE (pouvoir à A. MIRANDA), Fabienne MORA (pouvoir à AM AGUADO),

Absent : Michaël TURPIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier 168, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

14 OCT. 2025



ID : 031-213102825-20250924-DEL22025094-DE

• **Demande de subvention auprès de la CAF pour le fond de modernisation des établissements FME.**

La commune à la volonté de poursuivre les travaux engagés pour les locaux du multi-accueil « Les Ecureuils ». En 2023, la Ville de Launaguet a pu bénéficier d'une aide financière de la CAF31 dans le cadre du Fond de Modernisation des Etablissements.

Considérant que la CAF31 offre la possibilité de financer jusqu'à 80% des travaux et/ou achats de matériel.

Il est déposé une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du fond de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant FME.

Le plan prévisionnel des opérations d'achats et de travaux s'élève à 14 786,26 euros HT. Il est sollicité une subvention de 11 829 € HT.

• **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du « Temps Libre Prévention Jeunesse » TLPJ**

Dans le cadre de la mise en place d'ateliers artistiques sur le thème de la santé mentale, par le service jeunes de la Ville de Launaguet, et afin de :

- favoriser l'accompagnement des jeunes quant à leur bien-être et leur santé mentale en leur permettant de s'exprimer librement sur tous les sujets ;
- de développer un espace d'expression pour les jeunes afin de les sensibiliser aux problématiques locales telles que le harcèlement, les relations amoureuses compliquées, les défis scolaires, les addictions et les conflits familiaux ;
- d'aider à créer du lien et trouver un sens dans leur quotidien ;

Considérant que le Conseil Départemental de Haute Garonne, via son pôle Enfance - Jeunesse, peut accorder une subvention de fonctionnement à la collectivité dans le cadre des actions menées « Temps Libre Prévention Jeunesse – Mise en place d'ateliers artistiques sur le thème de la santé mentale » ;

Une demande de subvention est déposée auprès du Conseil Départemental 31 afin d'aider au fonctionnement de la mise en place d'ateliers artistiques sur le thème de la santé mentale ;

La demande de subvention porte sur un montant de 2 000.00 euros, pour un budget prévisionnel 2025 de 4 100.00 euros TTC.

• **Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie et de tous les organismes financiers dans le cadre de la re végétalisations de l'espace public de l'école élémentaire Arthur RIMBAUD.**

Une demande de subvention auprès du Conseil Régional et de tous les organismes financiers (Fonds de concours Toulouse Métropole/Agence de l'eau/ Fonds Vert) est déposé afin d'aider à la re végétalisation de l'espace public de l'école élémentaire Arthur Rimbaud.

La demande de subvention porte sur un montant de 23 873.14 euros, pour un budget prévisionnel de 104 929.64 euros HT.

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT (€ HT)	FINANCEMENT	%	MONTANT (€ HT)
Re végétalisation de l'espace public- Ecole élémentaire Arthur Rimbaud	104 929.64	CD 31	23%	23 873.14
		C REGIONAL	23%	23 873.14
		AUTOFINANCEMENT	20%	21 200.11
		AUTRES ORGANISMES	34%	35 983.25
TOTAL OPERATION	104 929.64	TOTAL OPERATION	100,00%	104 929.64

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Absents excusés Représentés : 5
Absent : 1

Date convocation :
18 septembre 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

14 OCT. 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Anne-Marie AGUADO, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.

Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Bernard BARBASTE (pouvoir à A. MIRANDA), Fabienne MORA (pouvoir à AM AGUADO),

Absent : Michaël TURPIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

- **Mise à disposition d'un bâtiment communal : Gymnase Palanque pour les élèves de l'école élémentaire A. Rimbaud**

La Mairie de Launaguet met à disposition des élèves de l'école élémentaire Arthur RIMBAUD le gymnase de la Planque, le **lundi 5 mai 2025 de 7h00 à 16h00**.

Cette mise à disposition est sollicitée pour la journée sportive organisée en partenariat entre les enseignants et les éducateurs sportifs, dans le cadre des activités scolaires.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

- **Mise à disposition d'un bâtiment communal : Salle des Fêtes pour les élèves de l'école maternelle J. Rostand**

Dans le cadre des activités scolaires et d'un projet de chorale, la Mairie de Launaguet met à disposition des élèves de l'école maternelle Jean Rostand la salle des Fêtes, les jours suivants :

- **Lundi 2 juin 2025 de 8h30 à 11h30**
- **Mardi 3 juin 2025 de 9h à 9h45**
- **Mercredi 11 juin de 8h30 à 11h30**
- **Jeudi 12 juin de 16h à 17h50.**

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

- **Mise à disposition de bâtiments communaux pour les élèves de l'école élémentaire J. Rostand**

Dans le cadre des activités scolaires et périscolaires, afin de permettre la pratique d'activités physiques et sportives, **vendredi 2 mai 2025 de 9h00 à 11h45**, la Mairie de Launaguet met à disposition des élèves de l'école élémentaire Jean Rostand les locaux municipaux suivants :

- Gymnase Jean Rostand
- Salle polyvalente
- Salle de danse
- Dojo

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

- **Mise à disposition d'un bâtiment communal : Salle des Fêtes**

La Mairie de Launaguet met à disposition de l'Inspection Académique, circonscription Education Nationale de Bruguères, la salle des fêtes de la ville de Launaguet, rue Jean Moulin, du **mercredi 04 juin au vendredi 06 juin 2025 de 8h00 à 18h00**.

Cette mise à disposition a pour finalité d'organiser le dispositif « 1, 2, 3 chantons » autour de la pratique du chant choral dans le cadre des activités scolaires.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Mise à disposition d'un bâtiment communal : Salle des Fêtes / Ecole maternelle J. Rostand

Dans le but d'organiser une réunion de rentrée avec les parents d'élèves inscrits en petite section de l'école maternelle J. Rostand, la Mairie de Launaguet met à disposition, la salle des fêtes, **lundi 1^{er} septembre 2025 de 10h00 à 12h00**.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 5 Absent : 1 Date convocation : 18 septembre 2025 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification 14 OCT. 2025	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Anne-Marie AGUADO, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI. Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à J.L. GALY), Bernard BARBASTE (pouvoir à A. MIRANDA), Fabienne MORA (pouvoir à AM AGUADO), Absent : Michaël TURPIN Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY
---	---

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 14 OCT. 2025

ID : 031-213102825-20250924-DEL22025094-DE

• **Fongibilité des crédits – Instruction budgétaire et comptable M57**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024.02.28.006 en date du 28 février 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune dans le cadre du passage à la nomenclature M57 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2025.04.08.020 et n° 2025.04.08.017 du 8 avril 2025 approuvant le budget primitif de la commune et autorisant le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles inscrits dans chaque section (cf. p. 5 de la maquette budgétaire du budget primitif 2025) ;

Considérant la nécessité d'abonder en crédits le chapitre 67 de la section de fonctionnement.

Il est procédé aux virements de crédits suivants :

• En section de fonctionnement :

SENS	CHAPITRE	MONTANT
De	11 – Charges à caractère général	-858.60
Vers	67 – Charges spécifiques	+858.60

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

Total virements de crédits en fonctionnement	858.60€
--	---------

Convention avec le Diocèse de Toulouse et la Ville dans le cadre du Festival « Toulouse les Orgues »

Dans le cadre du Festival Toulouse les Orgues à l'occasion du concert intitulé « Raconte-moi l'orgue » le 11 octobre 2025 à l'église de Launaguet, une convention d'utilisation d'un lieu pour une manifestation culturelle entre le diocèse de Toulouse et la Ville de Launaguet a été signée.

Cette convention est prévue pour le 10 octobre (répétition) et le 11 octobre (répétition + représentation) 2025. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Avenant au marché de fournitures de bureau avec la société Groupe MTM

Signature de l'avenant n°1 du contrat 21MC0354L1 – lot1- Fournitures de bureau 2022/2026 avec la société :

- ✓ **GROUPE MTM siège : 420 boulevard Marius BERLIET- Espace Polygone – Cedex 3056 – 66000 PERPIGNAN et GROUPE MTM agence de Toulouse : 10 impasse Léonce Couture – 31200 TOULOUSE**

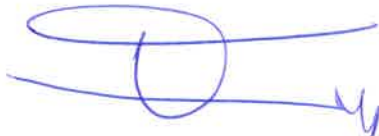
Le présent avenant prend effet au 01 juin 2025.

Entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal ont pris acte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Marie-Claude FARCY
Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
Maire,



Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Absents excusés Représentés : 5
Absent : 1

Date convocation :
18 septembre 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

14 OCT. 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Anne-Marie AGUADO, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.

Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Bernard BARBASTE (pouvoir à A. MIRANDA), Fabienne MORA (pouvoir à AM AGUADO),

Absent : Michaël TURPIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>